

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU JEUDI 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de C. DINAND*) – BOIREAU Christophe (*pouvoir de S. SAINT-JEAN*) - BRECHAULT Christian (*pouvoir de D. YVON*) - HERVE Véronique (*pouvoir de S. CUREAU*) - ABGRALL Mélanie - MOURIN Stéphanie (*pouvoir de GUILLAUT Pascal*) - MASSON Nicolas - LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie - BOUSSELIN Antoine.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir à C. BOIREAU*) - CUREAU Sabrina (*pouvoir à V. HERVE*) - DINAND Christophe (*pouvoir à JP. RETIF*) - GUILLAUT Pascal (*pouvoir à S. MOURIN*). YVON Danielle (*pouvoir à C. BRECHAULT*).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité

❶ VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

☞ HARMONIE SAINT LOUIS	1 000 €
La Commune financera en plus l'achat de partitions de musique sur présentation de facture pour un montant maximal de	
	600 €
☞ COMITE DES FETES	600 €
☞ EAFC EST ANJOU FOOTBALL	1 000 €
☞ DO-IN LOISIRS ET CULTURE	200 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS	500 €
☞ VOYAGE DECOUVERTE ECOLE G. LAIR (75€ x 19,5 élèves)	1 462.50 €
☞ LA RENAISSANCE	400 €
☞ A.D.M.R.	300 €
☞ LES RESTOS DU CŒUR	61 €
☞ RASED	120 €
☞ EVS NORD SAUMUROIS	5 500 € + 726.50 € (ALSH+CLAS)

❷ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 et AFFECTATION DES RESULTATS

M. Jean-Philippe RETIF ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL de BLOU, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents a voté et arrêté les résultats définitifs du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du budget de la Commune qui présente les résultats suivants :

☞ SECTION de FONCTIONNEMENT

☞ Recettes	821 123.32 €
☞ Dépenses	684 511.77 €
☞ Solde d'exécution 2025	136 611.55 €
☞ Excédent N-1 reporté	295 219.02€
☞ Solde 2025 avant affectation	431 830.57 €

☞ SECTION d'INVESTISSEMENT

☞ Recettes	277 558.73 €
☞ Dépenses	330 476.63 €
☞ Solde d'exécution 2025	-52 917.90€
☞ Solde N-1 reporté	127 463.07€
☞ Solde 2025	74 545.17€

⇒ Restes à réaliser en dépenses 81 067.78 €
 ⇒ Restes à réaliser en recettes 0 €

Le besoin net de la section d'investissement (affectation) 6 522.61€

Les résultats repris au budget 2026

- ▶ **425 307.96 €** à la section de Fonctionnement au compte R002 (excédent fonctionnement)
- ▶ **74 545.17 €** à la section d'Investissement au compte D001 (déficit investissement)
- ▶ **6 522.61€** à la section d'Investissement au compte R1068 (besoin net de l'investissement)

③ VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'impositions en 2026 qui sont fixés à :

- ➔ Taxe Foncière Bâti..... **39.45 %**
- ➔ Taxe Foncière Non Bâti **35.27 %**
- ➔ Taxe d'Habitation..... **12,12 %**

④ VOTE DU BUDGET 2026 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote le Budget 2026 de la COMMUNE qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

⇒ Section de Fonctionnement..... 1113000 €
 ⇒ Section d'Investissement..... 248000 €
 TOTAL..... **1361000 €**

⑤ COMMERCE PLUS EVOLUTION DU REGLEMENT

Le dispositif COMMERCE PLUS auquel la Commune a adhéré par délibération en date du 23 avril 2023 évolue et permet désormais aux communes de subventionner non seulement les travaux, mais également les équipements. Le périmètre de centralité communal est le centre-bourg. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau dispositif.

⑥ AMENAGEMENT LIAISON DOUCE VOIE VERTE ENGAGEMENT DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre le projet de liaison douce, voie verte et valide l'engagement de principe.

⑦ QUESTIONS DIVERSES

- Permanences aux élections municipales : le tableau des permanences est établi
- Epareuse : le conseil donne mandat à M. le Maire pour vendre l'épareuse au meilleur prix
- Constat d'huissier : M. le Maire informe le conseil qu'il a fait procéder à un constat d'huissier au niveau des fossés du Morue à Chameaux afin de montrer qu'il n'y a pas eu d'inondations depuis sa réfection.
- Chats errants : M. le Maire fait part au conseil d'une demande d'une administrée qui souhaiterait que la commune prenne en charge les chats errants. Cela s'avère compliqué, mais la Commune va se renseigner sur ses obligations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Philippe RETIF

Le Secrétaire de séance,
Christophe BOIREAU